



**Le TT SAINT-OMER-HELFAUT vous invite à participer au
tournoi de Saint-Omer qu'il organise les dimanche 1er avril et lundi 2 avril
2018, à la salle de l'Aa, avenue de Rome 62500 Saint-Omer.**

Article 1 : Le tournoi homologué par la Ligue Haut de France de Tennis de Table (numéro d'homologation : 815/2017 R) comporte 15 séries : liste de ces dernières ci-jointe. Le juge arbitre sera Mr Patrice Warnault.

Article 2 : Toutes les séries sont prévues par poule de 3 (ou 4) sauf la série Handicap (N), qui est à élimination directe. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés dans le tableau final.

Article 3 : Tout joueur ne pourra participer qu'à 3 séries par jour, toutes séries confondues. Les séries masculines sont ouvertes aux féminines suivant leur classement. Il n'y aura pas de transfert de points pour le classement individuel du joueur entre un joueur UFOLEP et FFTT lors de performances ou de contre-performances.

Article 4 : Merci de se faire pointer à la table officielle grâce à sa licence sur laquelle figure la mention : « certificat médical présenté ». Dans le cas contraire, donner un certificat de moins de un an. Un pass tournoi en cours de validité (valable 1 mois) est accepté. Il pourra également être réalisé à l'occasion du tournoi.

Article 5 : Toutes les parties se dérouleront en 3 manches gagnantes et se joueront avec des balles **STIGA PERFORM 40+***** . La série handicap est ouverte à tous et se jouera en 41 points, changement de côté à 20, 2 pts par différence de classement limité à 18 d'avance.

Article 6 : La feuille d'engagement devra être envoyée avec le règlement par chèque à l'ordre du TTSOH, avant le Mercredi 28 mars 2018 à :

M. CHAPUT Stéphane

38 route de Serques

62500 Tilques

Tél. : 06-76-61-63-36

e-mail : steph.chazput62@free.fr

<https://www.inscription-facile.com/form/fZ4bWTnkF9gNeiapXXcx>

Article 7 : Le tirage au sort des séries aura lieu le Vendredi 30 mars 2018 à la salle des sports de l'Aa à partir de 19 heures.

Homologation n° 815/2017 R

Article 8 : Les droits d'engagement sont de :
Séries A, B, C, D, F, G, H, I, J, K, L, M, N 5 € / joueur
Séries O : 8 € / équipe

Article 9 : Tout perdant doit arbitrer la partie suivante.

Article 10 : Le club décline toute responsabilité en cas de détérioration de matériels ou de vol durant le tournoi.

Article 11 : Lots aux 4 premiers (pas de départage 3ème et 4ème) + coupe au vainqueur de chaque série.

Article 12 : Salle de l'Aa, avenue de Rome, 62500 Saint-Omer
Suivre GARE, puis à droite direction SPA.

Article 13 : Le classement FTT est pris en compte pour les séries. Règlement sportif de la FTT.

Article 14 : L'organisateur ou le juge arbitre se réservent le droit de modifier ou d'annuler une série en cas de nombre d'inscrits insuffisant.

Article 15 : Tenue sportive obligatoire. Les joueurs doivent respecter le matériel et les installations.

Buvette et restauration rapide sur place.

Séries et dotations

Dimanche 01/04/2018			
A	13h30	500 à 699 pts	100,00 €
B	14h00	jeunes -13ans (P+B+M)	75,00 €
C	14h30	Jeunes -15ans (P+B+M+C)	75.00€
D	15h00	500 à 899 pts	100.00€
E	15h30	500 à 1099 pts	100,00 €
F	16h00	vétérans	100.00€

Lundi 02/04/2018			
G	8h30	500 à 799 pts	100.00€
H	9h30	500 à 1499 pts	100.00€
I	10h30	500 à 999 pts	100.00€
J	11h30	500 à 1699 pts	100.00€
K	12h30	500 à 1199 pts	100.00€
L	13h30	DAMES	100.00€
M	14h30	OPEN	250.00€
N	15h30	HANDICAP	200.00€
O	16h30	DOUBLES (<3400 pts)	150.00€